

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**Préavis municipal n° 33/2019**  
**Chemin du Village : remplacement des collecteurs et conduites industriels**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après COFIN) constituée de :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 10 septembre en présence de Messieurs les Municipaux Denis Favre et Blaise Jaunin ainsi que M. Porqueddu de Ribi SA afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 17 septembre afin de statuer et rédiger son rapport.

Ornella Morier était excusée pour ces deux réunions.

---

### **1. Préambule :**

Le présent préavis traite du remplacement urgent de la conduite de gaz qui après une soixantaine d'années est en mauvais état et présente un risque de fuite de gaz important. Cette conduite de gaz se trouvant dans la chemin du Village, il a été décidé de profiter de la fouille pour y faire passer également l'eau potable, les eaux claires (EC), les eaux usées (EU), l'électricité ainsi que le réseau de Swisscom. Ces travaux vont également remédier aux sous-dimensionnement actuel des collecteurs EC.

Afin de permettre un accès aux riverains du ch. du Village, les travaux seront exécutés en quatre étapes, avec fermetures successives à tout trafic de quatre tronçons du ch. du Village.

Enfin, le risque de remontée d'eaux usées lors de forte pluie dans les sous-sols dans certains bâtiments du haut du ch. du Village va disparaître grâce au raccordement de la conduite EC de 800mm, actuellement en attente en amont, au collecteur EC de 1000mm du présent préavis.

A noter que certains travaux annexes seront effectués conjointement afin de profiter des machines et du personnel de chantier présents, ce qui devrait être plus économique pour les finances communales :

- Augmentation du diamètre et correction de la pente du collecteur EC du ch. des Tilleuls
- Réalisation du trottoir Nord entre Les Vernes et les futures constructions des Terreaux (selon le préavis accepté 50/2015)
- Remplacement de la commande automatique des feux de signalisation au carrefour route cantonale - chemin du Village
- Suppression des arbres et de la platebande centrale du parking attenant à la Maison de Commune
- Eclairage public, fibre optique

### **2. Analyse :**

Comme à son habitude, la COFIN a étudié les coûts des travaux ainsi que leur justification, cherchant à savoir si certains d'entre eux pouvaient être reportés à des temps meilleurs.

## 2.1. Travaux de Génie Civil – Répartition des coûts entre les divers intervenants

En janvier 2019, le bureau Ribli SA a lancé un appel d'offre de type « marché public » à 19 entreprises, dont 11 ont soumis une offre, et 8 n'ont pas répondu.

Les critères de sélection sont basés sur le prix (40%), les références (20%), l'organisation de l'entreprise sur chantier (15%), la qualité technique de l'offre (10%), le respect des normes environnementales (10%) et l'organisation interne de l'entreprise (5%).

L'appel d'offre a finalement été remporté par Walo-Bertschinger SA, offrant le prix le plus bas (2'167'209 CHF TTC), l'offre la plus haute se montant à 3'978'882 CHF TTC ou 83% au-dessus du prix offert par Walo-Bertschinger SA. A noter que Walo-Bertschinger SA a également obtenu de bonnes notes dans les critères « qualitatifs » de la soumission.

Les travaux de Génie Civil adjugés se montent au total à **2'167'209 CHF TTC**, après déduction de 3 % de rabais plus 2% d'escompte et rajout de 7.7% de TVA.

A ce montant, il faut déduire **401'960 CHF TTC** de participation des entreprises qui « profitent » (entre guillemets) de la fouille pour y poser de nouvelles canalisations leur appartenant. Ces entreprises sont : Service de l'eau de Lausanne, Service du gaz du SIL et Swisscom. La direction des travaux Ribli SA a contrôlé cette répartition des coûts qui est conforme aux usages pour ce genre de travaux de Génie Civil.

Il reste donc **1'765'244 CHF TTC** à la charge de la Commune, dont 73% sont dus aux collecteurs EC et EU massivement redimensionnés, les 27% restant concernant l'alimentation électrique et la réfection de la route et des trottoirs. Au vu du sous-dimensionnement actuel des conduites EC (qui débordent dans les EU en cas d'orage) et des constructions nouvelles du PPA Village, la COFIN juge ces travaux de Génie Civil comme nécessaires.

## 2.2. Correction de la conduite EC du Chemin des Tilleuls

Cette conduite de 200mm est horizontale, voire « à contre-pente », et doit être régulièrement purgée. De plus, un futur drainage du parc de Prazquéron se déversera dans cette conduite. C'est pourquoi il est prévu d'évacuer les EC du ch. des Tilleuls dans le futur collecteur EC au ch. du Village par une conduite de 300mm et avec une pente correcte, pour un montant d'env. **55'000 CHF TTC**, inclus dans le préavis. La COFIN estime ces travaux certes peu urgent, mais inéluctables à terme et donc les approuvent.

## 2.3. Création d'un trottoir entre Les Vernes et Les Terreaux

Ce trottoir a fait l'objet d'un préavis 50-2015 répondant au postulat intitulé « Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare : le parcours du hérisson ». Ce trottoir de 76m de long, longeant la parcelle 161 et devisé à **88'000 CHF TTC** sera réalisé en même temps que la 4<sup>ème</sup> étape des travaux du préavis. Ce montant n'est pas inclus dans le présent préavis, puisqu'il a déjà été voté. La COFIN estime ces travaux certes fort coûteux, mais nécessaires pour la sécurité des piétons, et donc les approuvent. A noter que la continuation du trottoir vers le ch. des Terreaux sera financé par les propriétaires des parcelles 162 et 485 des Terreaux.

## 2.4. Feux de signalisation routière au carrefour route cantonale - chemin du Village

Les « boucles » de détecteurs capacitifs noyés dans le bitume étant en fin de vie, le préavis propose d'installer une détection des véhicules par caméra sur tous les feux de signalisation situés le long de la route cantonale et en bas du chemin du Village. Cette nouvelle commande automatique des feux permet de donner la priorité aux piétons, contribuant à une meilleure sécurité, et de mieux réguler le trafic automobile. Il est en effet notoire que ces feux de circulation ne fonctionnent pas de manière optimale actuellement. A noter que cette détection optique peut évoluer dans le futur pour « flasher » les automobilistes en infraction. Ces travaux inclus dans le préavis sont estimés à **125'000 CHF HT** et doivent faire l'objet d'un appel d'offre.

L'alternative à cette nouvelle commande des feux du préavis consiste à changer les détecteurs du bas du ch. du Village, puis à terme de remplacer tous les autres détecteurs capacitifs. La COFIN estime cette nouvelle commande automatique des feux certes coûteuse, mais inéluctable à terme et donc approuve cette dépense. A noter que le bitume de couleur rouge en mauvais état n'est pas concerné par ces travaux. La COFIN regrette que le Canton ne subventionne pas cette amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic automobile.

## **2.5. Suppression de la platebande centrale du parking attenant à la Maison de Commune**

Les racines des arbres de cette platebande centrale ayant fissuré le bitume, le préavis propose de les éliminer ainsi que la platebande centrale. Il est également prévu de refaire le terrassement et le bitume du parking pour supporter des camions chargés de futurs containers enterrés pour déchets, de créer quelques places de parc supplémentaires et d'installer un nouvel éclairage. Ces travaux inclus dans le préavis sont devisés à env. **40'000 CHF** et doivent faire l'objet d'un appel d'offres. La COFIN estime ces travaux certes peu urgent, mais inéluctables à terme et donc les approuvent.

## **2.6. Eclairage public, fibre optique**

L'éclairage public sera complété par les mêmes candélabres déjà installés sur le territoire communal pour un coût estimé à **84'000 CHF HT**, inclus dans le préavis, avant appel d'offres.

La fibre optique sera posée par Swisscom dans une canalisation spécifique enterrée dans le ch. du Village.

## **2.7. Crédit d'étude**

Le préavis 68/2015 « crédit d'étude pour le remplacement des canalisations EC/EU et électricité – aménagements routiers sur le ch. du Village » relatif au présent préavis ayant été voté, son montant de **160'000 CHF TTC** n'est pas inclus dans le présent préavis.

## **2.8. Différence entre le montant au budget 2019 et celui du préavis**

Un montant de **2'290'000 CHF TTC** figure au budget 2019 pour les travaux de ce préavis qui lui se monte à **2'475'000 CHF TTC**. Ce dépassement de 8% est dû à une estimation « au mieux », c'est-à-dire sans appel d'offres, lors de la préparation du budget 2019. Ce surcoût n'est pas dû à des travaux supplémentaires.

## **3. Position de la commission :**

La COFIN estime les divers travaux du présent préavis comme justifiés. Certains d'entre eux pourraient être certes réalisés ultérieurement, mais probablement à des coûts plus élevés. La COFIN pense donc qu'il faut profiter de ce grand chantier pour réaliser l'entier des travaux proposés. D'autre part, la COFIN espère qu'avec les appels d'offres encore à lancer, certains coûts estimés dans le présent préavis peuvent diminuer.

Seule ombre au tableau, le prolongement du collecteur EC de 1'000mm du présent préavis depuis le bas du ch. du Village jusqu'au bassin de rétention, en passant sous la route cantonale et sous les voies du LEB, prévu avec un passage sous-voie piétonnier, va également coûter plusieurs millions. C'est pourquoi la COFIN invite à la prudence et à la modération dans les dépenses courantes et dans les investissements futurs.

#### **4. Conclusion :**

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 33/2019 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis municipal N° 33/2019, adopté en séance de Municipalité du 14 mai 2019
- ouï le rapport de la commission technique
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

- d'accorder un crédit de **2'475'000 CHF TTC** pour le crédit de construction des collecteurs, de l'électricité et de la route du chemin du Village ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans

Romanel-sur-Lausanne, le 17 octobre 2019

Le rapporteur :

---

**Philippe URNER**

Les autres membres :

---

**Philippe MUGGLI**

Président

---

**Ornella MORIER**

---

**Philippe NOËL**

---

**Simon Lob**